



Commune de Préverenges

PREAVIS MUNICIPAL N° 06/07

DEMANDE D'UN CREDIT DE FR. 1'800'000.- POUR LE
REAMENAGEMENT DU CARREFOUR DE L'ETOILE
(CONSTRUCTION D'UN GIRATOIRE)

Demande d'un crédit de Fr. 1'800'000.- pour le réaménagement du carrefour de l'Etoile (construction d'un giratoire)

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La Municipalité a l'honneur de solliciter de la part de votre Conseil l'octroi du crédit nécessaire au réaménagement de la place de l'Etoile.

Pour les détails de l'historique de cet aménagement, nous vous laissons le soin de vous reporter aux préavis 6/05 et 1/07.

2. Situation actuelle

Le carrefour de l'Etoile, à l'intersection de la route d'Yverdon avec la RC 1a, est exploité de manière classique, sans feux, avec priorité sur l'axe de la RC 1a où transitent quelque 18'000 véhicules/jour environ (TJM = trafic journalier moyen).

En heures de pointes, ce carrefour pose des problèmes au flux de tourner-à-gauche en sortie de la route d'Yverdon, ce en raison du volume de trafic très élevé sur l'axe principal.

La vitesse est limitée à 60 km/h dans ce secteur de la RC 1a en traversée et une zone de 30 km/h est en vigueur sur la route d'Yverdon.

En amont du carrefour de l'Etoile, un nouvel accès sur la route d'Yverdon sera réalisé prochainement pour la desserte du plan de quartier « En Capellan », supprimant le parking public existant du côté ouest de la route d'Yverdon (~ 25 places).

Les accès du chemin du Collège et du chemin des Condémines sur la RC 1a sont mauvais (visibilité, sécurité, capacité).

Il est à relever que le chemin des Condémines, privé, est raccordé à la RC 1a en entrée ouest de Préverenges par un petit tronçon de domaine public ; la continuité du chemin du Collège sur l'ouest par cet accès n'est toutefois pas réalisée. Il sera raccordé à la branche sud du giratoire.

Principes du plan directeur

Le plan directeur des déplacements de Préverenges relève des problèmes de sécurité aux deux accès secondaires du secteur (chemin des Condémines et chemin du Collège) sur la RC 1a, ainsi que des problèmes de capacité et de sécurité au carrefour de la route d'Yverdon sur la RC 1a.

Ce document recommande ainsi des mesures visant à supprimer les accès actuels du chemin du Collège et du chemin des Condémines et à reporter ceux-ci au carrefour de l'Etoile, à réaménager. L'aménagement d'un carrefour giratoire était déjà retenue par le schéma directeur d'aménagement de la route suisse (Urbaplan – Cert Aragao, mars 1998).

L'aménagement de bandes cyclables est également prévu le long de la RC 1a.

Accès envisageables au complexe scolaire

Divers accès envisageables pour la desserte motorisée du nouveau collège ont été étudiés.

La meilleure solution consiste à réaménager le carrefour de l'Etoile et à desservir le complexe scolaire par la branche Sud, de même que le chemin du Collège et le chemin des Condémines. Cette solution nécessite la démolition du bâtiment existant au sud du carrefour de l'Etoile.

3. Présentation du projet

Principe d'exploitation et d'aménagement

L'avant-projet du carrefour giratoire comporte :

- L'aménagement d'un carrefour giratoire de 28.00 m de diamètre extérieur, avec une pastille centrale infranchissable de 8.00 m de diamètre et une couronne circulaire de 2.00 m de largeur. Les caractéristiques géométriques de ce carrefour giratoire sont les mêmes que celles des giratoires de « Pierra-Mur » et de « sur les Moulins », également situés sur l'axe de la RC 1a (en limite est de Préverenges et sur la commune de Denges) et soumis aux mêmes contraintes de transports (convois exceptionnels). A ce titre, ce carrefour ne posera pas de problèmes selon les explications du Service des Routes.

Le giratoire est centré sur l'axe actuel de la RC 1a, de la route d'Yverdon et du nouvel accès sud pour la desserte du collège. Il est légèrement ovalisé (sur recommandation du Service cantonal des Routes) sur le diamètre extérieur de la branche « Morges » pour intégrer l'accès privé de la parcelle n° 184 directement dans le giratoire.

La capacité utilisée de ce carrefour giratoire est d'environ 90 à 95 % en périodes de pointes maximales (12 % du TJM actuel).

- Le marquage de bandes cyclables sur la RC 1a :

- entre le carrefour giratoire et les arrêts de bus « Préverenges ». Actuellement, la bande cyclable du sens Lausanne – Morges est interrompue au droit de l'arrêt de bus et elle n'existe pas sur ce tronçon dans le sens Morges – Lausanne,
 - entre l'entrée à Préverenges en provenance de Morges et le carrefour giratoire. La bande cyclable existe actuellement entre Morges et l'entrée de Préverenges (dans le sens montée uniquement et jusqu'à environ 100 m. du carrefour giratoire). Le projet prévoit dans tous les cas le prolongement de cette bande cyclable jusqu'en approche du giratoire (où elle est interrompue),
 - l'aménagement d'une bande cyclable depuis le carrefour giratoire dans la direction de Morges est également envisagé mais nécessite dans ce cas, pour des questions de largeur disponible, de déplacer la bande cyclable du sens montant (Morges – Lausanne) sur le trottoir existant (qui n'accueille que peu de piétons et sur lequel circulent déjà de nombreux vélos préférant le trottoir à la bande cyclable sur la chaussée). Cette solution est recommandée par la Municipalité et a été approuvée par le Service cantonal de la Mobilité.
- La réalisation d'une branche Sud au giratoire pour la desserte du chemin du Collège et du chemin des Condémines.

Ce nouvel accès permet de supprimer totalement les (mauvais) accès actuels sur la RC 1a, soit l'accès ouest desservant le chemin des Condémines et l'actuel accès du chemin du Collège.

- La desserte du nouveau collège (bus, dépose, etc.) selon les principes du projet spécifique (faisant l'objet d'une enquête parallèle et d'une procédure indépendante au carrefour giratoire).
- La réglementation sous forme de « zone de rencontre » de l'ensemble du secteur d'accès au collège, dans le but de sécuriser au maximum les piétons et deux-roues qui y sont liés et d'affirmer le caractère scolaire du secteur. Cette réglementation et signalisation fera l'objet d'une procédure indépendante au projet d'aménagement (examen par le canton et publication des mesures).
- L'aménagement d'un parking de 36 places (+ 1 place handicapé et une quinzaine de places deux-roues). Ce parking a pour but de répondre aux nouveaux besoins propres du collège (professeurs, visiteurs) et aux besoins liés aux activités sportives et de la salle polyvalente du complexe scolaire, qui nécessitent actuellement un stationnement au sud du collège et dans le préau du collège existant.

Il faut relever que l'aménagement de ce parking permettra de remplacer en partie (en soirée notamment) le stationnement (et le trafic qui lui est lié) qui a lieu actuellement au sud du collège et dont l'accès par l'avenue de Croix-de-Rive est peu favorable.

- La conservation de l'arborisation de valeur existante en bordure de la rampe du passage sous la RC 1a. L'abattage de quatre fruitiers sera nécessaire alors qu'une nouvelle arborisation sera à réaliser en bordure de la RC 1a et autour

du parking. La végétation et arborisation actuelle située à l'ouest de l'accès au collège pourra être maintenue.

- L'aménagement d'un plateau-seuil sur la route d'Yverdon, en entrée de la zone 30 km/h existante. Ce plateau a pour but de signaler l'entrée de la zone, de sécuriser l'accès au plan de quartier « En Capellan » (mauvaise visibilité à gauche de la sortie) et les traversées piétonnes en provenance de ce quartier. Bien que situé à l'intérieur de la zone 30 km/h, il est proposé de conserver le passage pour piétons existant afin de marquer le cheminement piétons préférentiel.
- Des emprises nécessaires à la réalisation du giratoire, uniquement sur le domaine public et sur la parcelle communale n° 63 dont le bâtiment est à démolir.

Du point de vue de sa topographie, le carrefour giratoire est situé au point haut de la RC 1a, avec des pentes faibles de part et d'autre en approche du giratoire par cet axe principal, de même que sur la route d'Yverdon. La branche Sud comptera une pente moyenne d'environ 8 à 9 % entre le giratoire et le chemin du Collège, pente qui reste admissible pour le trafic déterminant des bus scolaires.

Signalisation

Une nouvelle signalisation est nécessaire avec l'aménagement du carrefour giratoire.

Le principe du jalonnement actuel a été conservé, à l'exception d'une signalisation du collège et des parkings pour le nouvel accès sud du giratoire.

Du fait de ce nouvel aménagement, mais également en raison des zones 30 km/h et de « rencontre » directement desservies depuis le carrefour de l'Etoile, il serait souhaitable de modifier la limitation de la vitesse actuelle.

Eclairage public

Des projets de détail devront être réalisés au niveau de l'éclairage du carrefour giratoire et de son approche, des traversées piétonnes, des zones de parcage et cheminements piétons. Cette étude fait partie du mandat d'ingénieur attribué au bureau Schopfer & Niggli SA.

La question de la collecte des eaux sera également à traiter dans le cadre du projet d'exécution par le même mandataire.

4. Coût des travaux

N°	Objet	Coût Fr.
1	TRAVAUX	1'420'000.00
1.1	Travaux de génie civil	1'200'000.00
1.2	Démolition bâtiment ECA 75	35'000.00
1.3	Equipement en éclairage public	50'000.00
1.4	Signalisation verticale, marquage	58'000.00
1.5	Plantations	52'000.00
1.6	Mobilier urbain (bornes, potelets, clôtures, etc)	25'000.00
2	HONORAIRES	98'300.00
2.1	Ingénieur civil	83'300.00
2.2	Géomètre officiel / Notaire	10'000.00
2.3	Constats avant et après travaux	5'000.00
3	DIVERS & IMPREVUS	154'500.00
3.1	Essais de portance et de matériaux	9'000.00
3.2	Frais de reprographie	6'000.00
3.3	Contrôle par caméra	3'500.00
3.4	Assurance RC (estimation)	2'000.00
3.5	Divers, imprévus, hausses non comprises, env. 10%	134'000.00
	Sous-total HT	1'672'800.00
4	TVA 7.6 % arrondie à	127'200.00
	TOTAL GENERAL TTC	1'800'000.00

5. Calendrier prévisionnel

Sous réserve de problèmes administratifs ou techniques, les principales échéances sont :

- Dépôt du préavis « demande de crédit de construction » 22 février 2007
- Envoi du dossier au Canton (SAT) pour la légalisation fin février 2007
- Vote par le Conseil communal du crédit de construction 19 avril 2007
- Délai de réponse par le Département (3 mois) légalisation fin mai 2007
- Délai de recours (20 j.) pour la légalisation juin 2007
- Si aucun recours n'est déposé :
- Ingénieur étape 2 – Préparation de la phase exécution, procédure marchés publics de juin à août 2007
- Légalisation par le Conseil d'Etat juillet/août 2007
- Ouverture du chantier août/septembre 07

6. Financement

La Municipalité propose deux possibilités de financement de ce projet

- soit par l'emprunt auprès d'un établissement bancaire
- soit par l'engagement d'une provision à créer après la vente du terrain communal "En Capellan".

Le montant sera payé par l'emprunt ou par nos avoirs auprès des banques ou du compte de chèques postal.

7. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PREVERENGES

- vu le préavis municipal no 06/07 du 5 février 2007,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

- D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 1'800'000.- pour le réaménagement du carrefour de l'Etoile (construction d'un giratoire).
- D'approuver le financement proposé, à savoir :
 - soit par l'emprunt auprès d'un établissement bancaire
 - soit par l'engagement d'une provision à créer après la vente du terrain communal "En Capellan".

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 19 février 2007.

Délégué de la Municipalité :

M. P.-G. Gay

Première séance de la Commission :

5 mars 2007 à 20h00

Le Château, salle de la Municipalité

Au nom de la Municipalité
le Syndic : le Secrétaire :

Ch. Mingard

E. Reichel

Annexe : Plan

Préverenges, le 5 février 2007/ca